



|                     |      |
|---------------------|------|
| Membres en exercice | 15   |
| Membres présents    | 12   |
| Pouvoirs            | 3    |
| Votants             | 12+3 |

Le 24 mars 2016, à 20 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 16 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusés : Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Isabelle MINAUD.

Secrétaire de séance : Brigitte GRIMAUD.

Jean-Luc GILLIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Claude GRATEAU a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Isabelle MINAUD a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 18 février 2016, le Conseil municipal :

- dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, vu les observations formulées par les personnes publiques associées, vu le décret du 28 décembre 2015 renforçant la vocation énergétique et environnementale des plans locaux d'urbanisme, **débat** sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) modifié; la tenue de ce débat sera formalisée par une délibération qui fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et à laquelle sera annexé le projet de PADD tenant compte des modifications apportées ;
- **décide de retenir** la proposition du bureau d'études SICAA pour réviser le plan de zonage d'assainissement ; le montant de cette prestation s'élève à 3000 euros HT ; l'enquête publique est souhaitée simultanément à celle du Plan Local d'Urbanisme ;
- **approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 du BUDGET PRINCIPAL qui dégage un excédent de fonctionnement de + 411 845,84 euros et un besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser de – 196 927,49 euros ; **le résultat définitif 2015 reporté en recettes de fonctionnement au budget 2016 s'établit donc à + 214 918,35 euros ;**
- **vote le maintien des taux d'imposition** qui s'établissent à 19,60 % pour la taxe d'habitation, 19,50 % pour la taxe foncière bâti et 51,75% pour la taxe foncière non bâti ; les taux d'imposition sont inchangés depuis 2008 ;
- après avoir repris les résultats de l'exercice 2015, **approuve** le BUDGET PRINCIPAL 2016 qui s'équilibre à 724 104,35 euros en section de fonctionnement et à 812 911,84 euros en section d'investissement ;
- après avoir repris les résultats de l'exercice 2015, **approuve** le BUDGET 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT qui s'équilibre à 185 929,99 euros en section d'exploitation et à 183 034,92 euros en section d'investissement ;
- après avoir repris les résultats de l'exercice 2015, **approuve** le BUDGET COMMERCES 2016 qui s'équilibre à 101 339,65 euros en section de fonctionnement et à 125 004,96 euros en section d'investissement ; **décide** de renoncer à pratiquer l'amortissement sur les immeubles ;

➤ **décide** d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour 2016 :

|   |                |
|---|----------------|
| Association Quartier Commerce/L'Orbrie (année de la Biennale)                                   | 250 €          |
| Association Entente Sud Vendée Foot   | 400 €          |
| APE RPI L'Orbrie-Pissotte   | 400 €          |
| Société de chasse   | 150 €          |
| Société de tir La Patriote  | 150 €          |
| Amicale laïque des anciens élèves   | 150 €          |
| A.F.R.S (Association Fontenaisienne de la Retraite Sportive)<br>Section gymnastique de L'Orbrie | 150 €          |
| Atelier photographique « Dans l'image »   | 150 €          |
| Association « Les Pitchouns de L'Orbrie » (aide à la création)                                  | 150 €          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 950 €</b> |

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Etincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles et reversent une partie de leurs bénéfices au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR, de l'AMAD et des associations caritatives sont financées par le budget du CCAS.

- **décide de maintenir** l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église Saint-Vincent à 270 euros ; cette décision s'applique pour trois ans ;
- **sollicite** une aide financière du Département dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme pour les projets de création d'un espace périscolaire, valorisation d'espaces publics et rues du centre bourg, travaux de réhabilitation de bâtiments communaux ; **autorise** Madame le Maire à signer le Contrat Communal d'Urbanisme à intervenir.
- **prend acte** de l'état d'avancement de la mutualisation des services entre la Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte et ses communes membres au cours de l'année 2015 ; **prend note** des objectifs 2016 dont la mise en œuvre est conditionnée par l'adoption d'un plan de financement ;
- conformément à la délibération du 17 avril 2014, **est informé** de la vente du lot 12 section C numéro 1195 dans le lotissement « les jardins de la Vendée », 13 rue de la Rivière ;
- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 37 et 39 route de Puy Chabot, section C numéros 329 et 506, d'une contenance de 435 m<sup>2</sup> et 955 m<sup>2</sup> ;
- **confie** la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie projetés impasse Saint-Vincent, venelle du Prieuré et rue des Fontenelles à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée; la rémunération est calculée sur la base d'un taux de 4,3 % appliqué à l'enveloppe prévisionnelle des travaux ; **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention ;
- **autorise** Madame le Maire à lancer une consultation auprès de concepteurs paysagistes afin de réaliser une étude sur la mise en valeur des espaces publics et cheminements du centre bourg ; le cahier des charges et le périmètre de cette étude ont été établis avec le concours du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Vendée (CAUE).

## QUESTIONS DIVERSES

### Interventions musique et danse en milieu scolaire

Le Conseil départemental ne versera plus d'aide financière à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

L'aide à l'organisation continuera pour les communes souhaitant maintenir ces activités.

Un intervenant coûte environ 300 euros.

L'aide du Conseil départemental était de l'ordre de 260 euros.

### Commission vie scolaire

La commission est créée.

Madame le Maire la préside. Brigitte GRIMAUD (référente), Annie BARADEAU, Jean Charles GUIADEUR, Isabelle MINAUD, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON la composent.

La première réunion aura lieu le lundi 4 avril pour débattre notamment de la création d'un conseil municipal des enfants, de l'organisation des activités NAP 2016-2017, de l'équipement des nouveaux locaux de cantine et de garderie, de la proposition de la commune de Pissotte concernant le financement de la restauration scolaire des élèves du RPI.

A L'Orbrie, le 4 avril 2016

Le Maire,  
Noëlla LUCAS

